



# BULLETIN DE VOTE COLLEGE N°2

## 1 – ELECTION DES MEMBRES DU SYNDICAT DU COLLEGE 2

Vous votez pour élire les 4 syndics du collège n°1 (3 titulaires et 1 suppléant).

Pour voter, **veuillez cocher entre 0 et 4 cases** dans la deuxième colonne du tableau ci-dessous.



Si vous cochez plus de 4 cases votre vote sera considéré comme nul et ne sera pas pris en compte

	ELECTION 3 TITULAIRES – 1 SUPPLEANT	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 4 CASES
COLLEGE N°2	ALGADO Frédéric	
	AUGIER Serge	
	BLANC Alex	
	FRIZET Frédéric	
	GONTIER Michel	
	LAMBERT Bernard	
	LONG Jean-Marc	
	MILLET Annie	
	VACHE Frédéric	

Tournez la page



## 2 – AUTRES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

Pour chaque encadré, cochez 0 ou 1 case.

Approuvez-vous le principe et le montant de l'indemnité :

- du Président (75 % de l'indemnité d'un maire d'une commune de 10 à 20 000 habitants) ;
- du Vice-Président (75% de l'indemnité d'un adjoint d'une commune de 10 à 20 000 habitants) ?

OUI

NON

Approuvez-vous le principe et le montant de l'indemnité de l'Administrateur Provisoire pour la période du 01/01/2023 au 22/06/2023 (75 % de l'indemnité d'un maire d'une commune de 10 à 20000 habitants) ?

OUI

NON

Approuvez-vous la délégation de compétence au Conseil Syndical pour un positionnement sur les futures demandes de distraction portant sur moins de 7% du périmètre ?

OUI

NON

Approuvez-vous que le montant maximum des emprunts pouvant être voté par le conseil syndical soit fixé à 700 000 € ?

OUI

NON

Toute rature, marque, inscription, en dehors des cases à cocher, annule le bulletin.

